

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA VEYLE
www.cc-laveyle.fr

la
Veyle
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Activités enfants . Hiver 2025
Accueil des 3-11 ans



PROGRAMME
du 24 FEVRIER au 7 MARS
Inscriptions du 7 au 12 février



Du lundi 24 au vendredi 28 Février

SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

PS/CP au groupe scolaire - CE1/CM2 à L'escalé

La vie en couleur

Chaque jour, viens explorer le monde des couleurs et découvrir les couleurs primaires et leurs nuances.

Lundi, nous partirons en douceur dans le monde bleu, mardi nous rejoindrons l'univers du jaune et mercredi, nous explorerons le monde rouge.

Judi, nous avons pris rendez-vous avec Monsieur Arc-en-ciel, pour l'aider à retrouver ses couleurs (Grand jeu).

Vendredi 28

Journée neige
au Col de Cuvery
Luge pour les PS/CP
Raquettes pour les CE/CM

VONNAS

Ecole publique PS/GSM

Walt Disney

- Portrait Mickey et Minnie
- Olaf mon bonhomme de neige
- Château de prince et princesse – Empreinte de main
- Fresque : les silhouettes de Disney
- Grand Jeu : le trésor du Capitaine Crochet



Vendredi 28

Cinéma au centre

VONNAS

Pôle des services publics CP/CM2

Emissions TV

- Portrait présentateur TV et fabrication de micros
- Initiation aux différents jeux TV (Qui veut gagner des millions, une famille en or, burger quizz, vendredi tout est permis, les meilleurs pâtisseries...)
- Jeu sportif : questions pour des champions
- Escape Game au centre

Vendredi 28

Sortie cinéma à l'Amphi
Bourg en Bresse

Du lundi 3 au vendredi 7 Mars

SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

PS/CP au groupe scolaire - CE1/CM2 à L'escalé

Robots & cie

Initie-toi à la programmation robotique avec l'association ALTEC Sciences. Lundi pour les PS/CP et mardi pour les CE/CM.

Puis, rentre dans l'univers métallique des robots, en (re)découvrant les robots célèbres comme R2D2, Wall-e ou bien Robocop.

Durant la semaine, tu pourras également découvrir l'impression 3D avec Hubert, notre intervenant informatique.

Vendredi 7

Grand jeu « Panique sur Narcissik » à L'escalé

VONNAS

Ecole publique PS/GSM

Au bal masqué Ohé Ohé

Lundi et mardi : Création de masques et maracas - Jeux musicaux

C'est givré !

Mercredi, jeudi et vendredi : La maison des esquimaux - Animaux de la glace - Jeu : les ours polaires

Mardi 4

Carnaval

(Apporter son déguisement)

Vendredi 7

Journée givrée au centre



VONNAS

Pôle des services publics CP/CM2

Les J.O d'hiver

- Découverte des sports d'hiver
- Création de mon snowboard et portrait de champions
- Activité manuelle : les skieurs
- Jeux sportifs : l'épreuve des anneaux
- Olympiades au gymnase

Vendredi 7

Sortie neige à Lélex
Luge pour les CP/CE1
Luge et raquettes pour
les CE2/CM2
Départ 8h - Retour 18h30

Tarifs* - Inscriptions à la journée ou semaine

Quotient familial CAF	0 à 450	451 à 660	661 à 765	766 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2500	2501 à 3000	3001 à 9998	9999 et plus
Journée traditionnelle (si inscription à la semaine déduction de 10%)	7€	8.50€	12€	17€	19€	23€	26€	29€	31€	33€

SORTIES et EVENEMENTS - Saint-Jean-sur-Veyle

Sortie neige (28/02)	13,90 €	15,40 €	16,90 €	23,80 €	28,10 €	30,10 €	33,10 €	36,10 €	38,10 €	38,10 €
Intervention robotique PS-CP le 3/03 CE-CM le 4/03	10.40€	11.90€	13.40€	20.30€	24.60€	26.60€	29.60€	32.60€	34.60€	34.60€

SORTIES et EVENEMENTS - Vonnas

Cinéma amphi (28/02)	10.40€	11.90€	13.40€	20.30€	24.60€	26.60€	29.60€	32.60€	34.60€	34.60€
Sortie neige (7/03)	13,90 €	15,40 €	16,90 €	23,80 €	28,10 €	30,10 €	33,10 €	36,10 €	38,10 €	38,10 €

AIDES DÉDUCTIBLES : participation des communes, participation des Comités d'Entreprise (sous condition de transmettre les documents pendant la période d'ouverture des inscriptions).

MOYENS DE RÉGLEMENT ACCEPTÉS : chèque, espèces, chèques vacances ANCV, paiement en ligne TIPI (via portail famille).

*Ces tarifs tiennent compte des participations de la CAF et de la Communauté de communes de la Veyle. Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur QF ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

Prendre RDV avec le service pour paiement en espèces, chèques et ANCV.

Informations pratiques

- **HORAIRES** : Les enfants peuvent arriver le matin entre 7h30 et 9h00 et repartir en fin de journée à partir de 17h00 jusqu'à 18h30. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la personne responsable de l'accueil afin de vérifier la conformité de l'inscription. Les accompagnants n'ont pas accès aux salles d'activités.
- **REPAS** : Les repas du midi sont fournis par une société de restauration (RPC 01 Laiz). Un goûter sera proposé aux enfants à 16h30.
- **SIESTE DES PETITS** : Afin de respecter le rythme de vie des plus jeunes, nous proposons un temps de repos au calme. Il sera donc préférable de leur fournir un sac à dodo ainsi qu'un doudou.
- **MODALITÉS D'INSCRIPTION** : Les accueils sont ouverts aux enfants dès 3 ans (scolarisés et propres) habitants ou scolarisés sur le territoire de la Veyle. La Communauté de communes de la Veyle favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Pour la mise en place d'un accueil adapté, en lien avec les équipes et afin de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant, veuillez prendre contact avec le secrétariat du service jeunesse avant le début des inscriptions.

Inscriptions du 7 au 12 février

- **DOCUMENTS A FOURNIR POUR TOUS** : Fiche famille 2024/2025 - N° d'allocataire CAF / MSA (à transmettre au service en amont pour pouvoir accéder au portail famille) - Justificatifs aides
- **Retrouvez tous les documents** en téléchargement sur notre site internet www.cc-laveyle.fr/services-au-quotidien/jeunesse
- **Les inscriptions se font sur le portail famille à retrouver sur notre site www.cc-laveyle.fr du vendredi 7 février à 8h30 au mercredi 12 Février à 17h.** Après ces dates, merci de prendre contact avec le service jeunesse :
Pont-de-Veyle : Tél 03 85 31 86 43 - secretariatjeunesse@cc-laveyle.fr
Vonnas : Tél 04 74 50 24 39 - secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr

Le paiement doit être effectué, dès réception de la facture et avant le début de ou des activités. Possibilité de règlement échelonné (contacter le service jeunesse).

Toute inscription est définitive. Seules les absences justifiées pourront donner droit à un avoir ou un remboursement.